

Le lien *des*



Joséraphiliens



Photo : Philippe Savard

Mot du maire

Bonjour à tous,

Les années passent et au fil du temps les pionniers du développement de la municipalité nous quittent. Récemment monsieur Georges Lessard nous a quitté ce qui nous rappelle l'importance du passage de tous ces pionniers qui ont façonnés le territoire. Leur vie a marqué l'histoire de la municipalité. Merci pour leurs legs.

Récemment les propriétaires concernés par le passage du train ont reçu un formulaire pour les passages à niveaux privés. Avec les courts délais de réponse et les exigences élevées demandées, la municipalité a démontré son inquiétude par résolution au Ministère des Transports lors de la dernière séance. Sachez que les élus et la direction rencontreront le Ministère des Transports le 25 février prochain. Une rencontre publique sera également organisée dans les prochaines semaines pour répondre aux questions des propriétaires concernés. Des représentants du Ministère des Transports et de l'entreprise Hatch seront présents. Il sera donc important de vous réserver du temps pour bien comprendre vos droits et vos obligations concernant l'emprise ferroviaire. L'enjeu n'est pas seulement pour les passages à niveaux privés mais aussi pour les lignes électriques, d'aqueduc ou de transport d'eau d'érable. Vous comprenez l'importance de bien faire les choses à ce moment, considérant que ces démarches demeurent de votre responsabilité. La date officielle de la rencontre publique vous sera partagée dans les prochaines semaines, surveillez nos prochaines publications !

À la prochaine.



Jeannot Roy, maire

Chronique du conseil

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du **4 février**, le conseil municipal :

- Demande, par résolution, au Ministère des Transports de mandater une équipe pour rencontrer les propriétaires concernés par le passage de la voie ferrée sur leur terrain, de garantir à chaque propriétaire l'aménagement d'un passage à niveau sécuritaire, de respecter les engagements pris lors de la rétrocession des emprises ferroviaires.

Voie ferroviaire

Le Ministère des transports a envoyé une communication à tous les propriétaires dont la voie ferrée traverse leur terrain. Nous vous invitons à remplir le document et à le retourner. Si vous avez des questions, veuillez utiliser le numéro de téléphone inscrit dans le formulaire. Une personne sera en mesure de répondre à vos interrogations. Pour ceux qui ne l'ont pas reçue, veuillez communiquer avec le bureau municipal au 418-397-4772.

Séance de conseil

La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu mardi, le **11 mars 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil municipal au 238, route des Fermes.**

Veuillez noter que l'ordre du jour sera disponible sur notre site internet le lundi précédant la séance du conseil. Sachez que vous pouvez nous transmettre vos questions pour la séance du conseil en tout temps par courriel.



Mise à jour des coordonnées

Suite à une coquille s'étant glissée dans la section « Nous joindre », nous avons apporté la correction au numéro de téléphone pour rejoindre monsieur Alain Busque. Le bon numéro de cellulaire à utiliser est le 418-389-9966.

Fermeture du bureau municipal

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé du 3 au 7 mars à l'occasion de la semaine de relâche. Nous serons donc de retour lundi le 10 mars. Bon congé!

Échéance de taxes



Un rappel pour les gens concernés, le premier versement est prévu pour le 1er mars prochain. Le taux d'intérêt mensuel est de 1,5 % sur tout compte échu.

Changement d'heure



Nous passerons à l'heure avancée dans la nuit du 8 au 9 mars. C'est le bon moment pour faire la vérification et le remplacement de vos piles dans vos détecteurs de fumée.

Programme d'aide en impôt (Impôt des bénévoles) 2025

Ce programme s'adresse aux personnes à revenus modestes qui désirent faire compléter leurs rapports d'impôts tout à fait gratuitement par des bénévoles qui ont reçu une formation appropriée. Leur discrétion vous est assurée.

Pour : Résidents de Saint-Joseph et des autres paroisses de la MRC Beauce-Centre.

Où : Chalet du Parc Municipal de Saint-Joseph au 57, rue Martel.

Quand : Les jeudis 20, 27 mars et le 4 avril 2025 de 13H30 à 16H00

Critères d'admissibilité : (revenu maximal)

- Une personne seule : 32 000\$
- Un couple : 40 000\$
- Un adulte avec un enfant 40 000\$. Chaque personne à charge additionnelle : 2 000\$

Le montant en revenus d'intérêts ne doit pas dépasser 1 000\$.

Nous ne pouvons pas compléter les déclarations des personnes suivantes :

Les personnes décédées, les personnes en faillite, les personnes ayant des gains ou pertes en capital, un revenu indépendant ou de location ou encore des dépenses d'emploi ainsi que les personnes qui ont vendu leur résidence durant l'année.

Organisme responsable : La Société St-Vincent de Paul de St-Joseph-de-Beauce.

N.B. : Apportez tous vos documents. Les rapports d'impôts de l'année précédente pourraient nous être utiles.

***** En nous indiquant le bénévole qui a complété vos rapports d'impôts l'année dernière vous pourriez nous aider à accélérer le processus.**

*** Tous vos dons seront remis à la Société Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Joseph.

Jacques Vachon, Responsable, téléphone : 418-397-4173



Il est temps qu'on *Ré-Âgisme*

parce que l'humain est plus qu'une question d'âge pour la MRC Beauce-Centre

Quoi

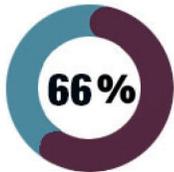
L'âgisme apparaît lorsque l'âge est utilisé pour catégoriser et diviser les gens d'une façon qui entraîne une discrimination, des conséquences négatives, des désavantages et des injustices. Il est visible dans les attitudes négatives ou par des gestes qui contribuent à l'exclusion sociale des personnes âgées.

En bref l'âge est utilisé pour exclure, se moquer, ridiculiser et mépriser une personne. L'âgisme peut même être présent dans nos pensées (stéréotypes) et nos émotions (préjugés). Il nous touche tout au long de notre vie qu'on soit jeune ou moins jeune. Il peut être dirigé vers soi-même (autoâgisme). (Adapté de OMS, 2021)

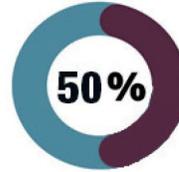
L'ÂGISME EN BREF

L'âgisme envers les personnes âgées est la forme de discrimination la plus répandue et la plus tolérée, malgré le fait qu'il peut se manifester sans égard au genre, à l'origine ethnique et à la condition sociale de l'individu.

Ampleur



Au Canada, près de **deux personnes âgées sur trois** affirment avoir été traitées injustement ou différemment en raison de leur âge.



Dans le monde, **1 personne sur 2** fait preuve d'âgisme envers les personnes âgées.

Au quotidien	Au travail	Dans les soins de santé	L'âgisme envers soi (autoâgisme)
Il se manifeste dans les interactions quotidiennes avec la famille, l'entourage, le voisinage et dans les médias.	Bien que des images positives leur soient associées comme la fiabilité, la stabilité et la loyauté, il n'est pas rare que des tâches simples, routinières, ennuyeuses leur soient confiées.	L'âgisme s'exerce parfois lors du diagnostic : des symptômes décrits par les personnes âgées sont automatiquement attribués à la vieillesse, alors qu'elles nécessiteraient des soins de santé ou des services sociaux qui n'ont rien à voir avec l'âge. L'âgisme est ainsi responsable de dépistages tardifs ou de délais dans les traitements.	La perception négative de la vieillesse ayant été renforcée tout au long de notre vie, nous en venons souvent à nous discriminer, à nous stigmatiser ou à nous exclure nous-mêmes. Le discours « être trop vieille » ou « trop vieux » peut parfois être appliqué à soi-même.
« À rouler de même sur l'autoroute, ça doit être un ti-vieux! »	« Pourquoi je l'embaucherais, elle va ralentir la production. »	« À votre âge, on ne vous opérera pas. »	« Je ne m'achèterai pas une tablette à mon âge, je ne saurai pas l'utiliser. »

L'ÂGISME EST PARTOUT

Québec

Qui

L'âgisme nous touche tout au long de notre vie. Tous ne sont pas égaux face à l'âgisme. Les femmes sont davantage la cible d'âgisme que les hommes par les plus jeunes. Les caractéristiques d'une personne susceptible de vivre de l'âgisme sont :

- Le fait d'être plus âgé;
- Être en situation de dépendance vis-à-vis des soins;
- Avoir une espérance de vie plus courte.



Conséquences

L'âgisme et l'autoâgisme ont des conséquences réelles sur les personnes, jeunes et moins jeunes :

- Empêche de bien profiter de l'étape de la vieillesse;
- Provoque l'isolement de tout un groupe d'âge de la société;
- Augmente le risque de maltraitance et de pauvreté;
- Nuit à la santé physique et mentale;
- Est associé à une mort précoce.



Bonnes pratiques et milieux inclusifs

Il existe des solutions pour contrer l'âgisme. Les activités éducatives (outils de sensibilisation, transfert d'information, ateliers, etc.) et les contacts intergénérationnels sont particulièrement efficaces.

Les milieux dans lesquels les personnes âgées se trouvent et évoluent ont un impact important sur leur participation sociale et leur sentiment d'inclusion. L'âgisme renvoie au fait d'être ou de se sentir exclu et peut influencer la façon dont les aînés s'impliqueront ou participeront dans leur milieu. Il est possible de faire en sorte de créer des milieux sains et sécuritaires pour que les personnes âgées se sentent incluses.



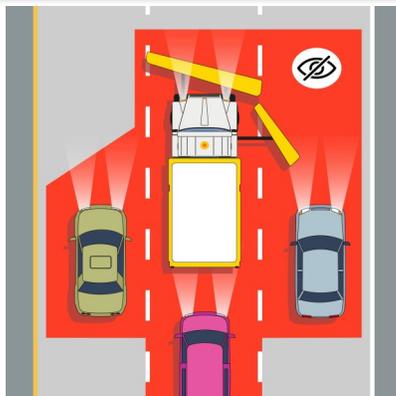
Centre intégré
de santé et de services
sociaux de Chaudière-
Appalaches



TABLE DE CONCERTATION
DES AÎNÉS
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

Fiche résumé tirée de la fiche synthèse complète
disponible au www.ciassca.com/agisme

Déneigement



Contrairement à ce que l'on pourrait croire, les conducteurs de chasse-neige n'ont pas toujours la meilleure visibilité sur les routes. Bien que leur hauteur permette de bien voir au loin, les véhicules de déneigement ont de nombreux angles morts en raison de leurs nombreux équipements.

Pour éviter les incidents, il est important de rester en dehors de ces zones.

Nos déneigeurs travaillent dur pour assurer la sécurité de nos routes pendant l'hiver, alors nous vous remercions de faire preuve de courtoisie à leur égard.

Cuisines collectives

Sortez vos calendriers et notez ces dates à votre agenda.

Les cuisines collectives de Club Parentaide sont de retour depuis le 15 janvier 2025.

Comme elles sont de plus en plus populaires, vous devez vous inscrire en appelant au 418-397-1460, poste 120 ou écrivez à :

cuisine@clubparentaide.com

Pour celles et ceux qui ne sont pas familiers avec le concept, c'est bien simple. Chacun apporte ses plats vides et tous ensemble nous cuisinons de bons repas avec les ingrédients et le matériel fournis. En échange de quelques dollars, vous repartez avec ces délicieux plats que vous aurez préparés en agréable compagnie.

C'est un excellent moyen de partager un bon moment, de découvrir de nouvelles recettes et de créer des liens dans la communauté.

CUISINES COLLECTIVES

Participer à nos cuisines collectives ou nous cuisinerons ensemble dans la bonne humeur !

INSCRIPTION OBLIGATOIRE
390-A RUE PRINCIPALE, SAINT-JULES
418-397-1460 POSTE 120

**MRC
BEAUCE-CENTRE**

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le « RÈGLEMENT NUMÉRO 246-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 200-847 RELATIF AUX RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET SES AMENDEMENTS DE LA MRC BEAUCE-CENTRE » a été adopté le 15 janvier 2025.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut en faire la demande par courriel à l'adresse info@mrcbeaucecentre.ca ou s'adresser au directeur général et greffier-trésorier de la MRC Beauce-Centre au 111-107^e rue Beauceville ou aux endroits respectifs de chaque municipalité desservie par la MRC.

Donné à Beauceville ce 30^e jour de janvier deux mille vingt-cinq.

Jacques Bussièrre, directeur général et greffier-trésorier

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le « RÈGLEMENT NUMÉRO 242-24 DÉRÉTANT LES QUOTES-PARTS 2025 DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ BEAUCE-CENTRE » a été adopté le 11 décembre 2024.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut en faire la demande par courriel à l'adresse info@mrcbeaucecentre.ca ou s'adresser au directeur général et greffier-trésorier de la MRC Beauce-Centre au 111-107^e rue Beauceville ou aux endroits respectifs de chaque municipalité desservie par la MRC.

Donné à Beauceville ce 23^e jour de janvier deux mille vingt-cinq.



Jacques Bussières, directeur général et greffier-trésorier

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le « RÈGLEMENT NUMÉRO 243-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 222-21 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ BEAUCE-CENTRE » a été adopté le 11 décembre 2024.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut en faire la demande par courriel à l'adresse info@mrcbeaucecentre.ca ou s'adresser au directeur général et greffier-trésorier de la MRC Beauce-Centre au 111-107^e rue Beauceville ou aux endroits respectifs de chaque municipalité desservie par la MRC.

Donné à Beauceville ce 23^e jour de janvier deux mille vingt-cinq.



Jacques Bussières, directeur général et greffier-trésorier

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le « RÈGLEMENT NUMÉRO 244-24 ÉTABLISSANT LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION DE L'ORGANISATION D'UN SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ » a été adopté le 11 décembre 2024.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut en faire la demande par courriel à l'adresse info@mrcbeaucecentre.ca ou s'adresser au directeur général et greffier-trésorier de la MRC Beauce-Centre au 111-107^e rue Beauceville ou aux endroits respectifs de chaque municipalité desservie par la MRC.

Donné à Beauceville ce 23^e jour de janvier deux mille vingt-cinq.



Jacques Bussières, directeur général et greffier-trésorier

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le « RÈGLEMENT NUMÉRO 245-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 234-23 RELATIF AUX RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DES SÉANCES ET DES RENCONTRES DE TRAVAIL DU CONSEIL DE LA MRC BEAUCE-CENTRE » a été adopté le 11 décembre 2024.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut en faire la demande par courriel à l'adresse info@mrcbeaucecentre.ca ou s'adresser au directeur général et greffier-trésorier de la MRC Beauce-Centre au 111-107^e rue Beauceville ou aux endroits respectifs de chaque municipalité desservie par la MRC.

Donné à Beauceville ce 23^e jour de janvier deux mille vingt-cinq.



Jacques Bussières, directeur général et greffier-trésorier

Activités de jour l'Essentiel

Nous offrons une journée stimulante sur le plan intellectuel et physique, aux personnes ayant un trouble neurocognitif de stade léger à modéré

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'ouverture d'un point de service à St-Joseph, à partir du jeudi 06 février 2025 !



Pour information et critères d'admissibilité
Contactez Virginie Bacquet, coordonnatrice
au 1 888 387-1230 poste 107

Pour nous joindre



Saint-Joseph-des-Érables

Bureau municipal :

Directrice générale : Marie-Josée Mathieu

Téléphone : 418 397-4772

Courriel : municipalite@stjosephdeserables.com

Envoi de photos et location de salle : info@stjosephdeserables.com

Site internet : www.stjosephdeserables.com

Maire : Jeannot Roy 418 397-5650

Resp. de la voirie et des infrastructures : Martin Maurice Urgence : 418 369-0431
voirie@stjosephdeserables.com

Resp. de l'urbanisme et inspecteur en bâtiment : Steeve Breton
permis@stjosephdeserables.com

Émission des permis feux : Alain Busque 418 397-4358 poste 233 Cell. : 418 389-9966

Heures d'ouvertures du bureau municipal :

Du lundi au mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00